



Préparation au Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé (D.E.E.T.S.)

L'éducateur Technique Spécialisé (ETS) est un professionnel du travail social. Il intervient, dans le cadre de missions institutionnelles, en matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle auprès des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique.

Objectifs

La formation a pour finalités :

- La construction et la professionnalisation des interventions éducatives et techniques par l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à l'exercice de la fonction éducative spécialisée actuelle et à venir,
- La compréhension et l'analyse de l'action et de la pratique professionnelle dans le champ social et médico-social en tenant compte des cadres juridiques et administratifs et de l'environnement social, économique et institutionnel,
- L'inscription de l'intervention, en fonction d'une mission (de production, d'apprentissage, d'insertion, d'accompagnement), dans un projet d'atelier, dans un projet institutionnel, dans un travail au sein d'une équipe pédagogique, éducative, de partenariat pluriprofessionnel,
- La réalisation de la construction progressive d'une identité professionnelle,
- La présentation aux épreuves de Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé en conformité avec les exigences réglementaires de validation.

Contenu

- Accompagnement social et éducatif spécialisé (450h),
- Conception et conduite d'un projet éducatif et technique spécialisé (350h),
- Communication professionnelle (200h),
- Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux (200h).

Organisation de la formation

- Rythme : 1200 heures de formation théorique sur 3 ans,
- Durée : tous les lundis et mardis de septembre/octobre à juin,

Les dispositions relatives aux étudiants en situation d'emploi ne mentionnent plus d'obligation d'effectuer une période de formation pratique en dehors de leur structure d'accueil.

Financement

Une convention de formation professionnelle est établie entre l'IUT et l'établissement employeur ou l'étudiant qui prend financièrement en charge le coût de la formation.

Certification

La formation qui se déroule sur 3 ans et la certification respectent les dispositions instituées par les textes suivants :

- L'Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé,
- L'Arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'État d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants et au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.

Constitution des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature pour le D.E.E.T.S. se constituent sur le site e-candidat :

<https://ecandidat.univ-grenoble-alpes.fr>

(Consulter le site internet pour connaître les dates et la procédure de candidature.)

Conditions d'admission

Peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats étant :

- Soit en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique,
- Soit en situation d'apprenti.

Et remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Être titulaire du baccalauréat,
- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV,
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L613-5 du code de l'éducation.

Les candidats ne possédant pas le diplôme requis pour intégrer la formation peuvent entreprendre une démarche de validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) auprès de l'IUT.

Contacts

Responsable de formation :

04 76 28 46 85

sandrine.irachabal@univ-grenoble-alpes.fr

Formation Continue :

iut2-fca@iut2.univ-grenoble-alpes.fr